

LE FAUX MÉDICAMENT



KÉSAKO ?

LE FAUX MÉDICAMENT, KÉSAKO ?



MIEUX COMPRENDRE LA CONTREFAÇON

04



UN PROBLÈME PLANÉTAIRE

06



ET EN FRANCE ?

08



SI J'ACHÈTE SUR INTERNET ?

10



LES MÉDICAMENTS EN VOYAGE

12



EN CAS DE DOUTE, QUE FAIRE ?

14

Faux médicaments, vrais dangers !

On se croit à l'abri et puis, malheureusement, on découvre à son insu qu'on ne l'est pas...

Vous faites peut-être partie des 4 Français sur 10 qui se déclarent aujourd'hui prêts à acheter des médicaments sur internet*.

Savez-vous que les contrefaçons de médicaments sont de vraies arnaques qui, produites illégalement en dehors de tout contrôle sanitaire, peuvent être réellement dangereuses pour votre santé ?

La vigilance et l'information sont donc plus que jamais de rigueur.

Tel est le but de ce livret mis à votre disposition : vous donner toutes les clés pour que le médicament reste un produit de santé qui vous aide à mieux vivre, et non une source d'inquiétude susceptible de vous rendre malade.

Bonne lecture !



INTERCEPTION



L'interception de médicaments contrefaits par les Douanes françaises a doublé en 2014

Parmi les 8,8 millions d'articles contrefaits interceptés, on dénombre près de 2,6 millions de médicaments contrefaits, soit deux fois plus qu'en 2013. En février 2014, 2,4 millions de médicaments de contrefaçon avaient été interceptés lors d'une saisie record réalisée au Havre. Ces faux médicaments étaient cachés dans deux conteneurs en provenance de Chine.

INTERNET



Le nombre de pharmacies en ligne criminelles en hausse

Legitscript, un site internet permettant aux patients de vérifier et de rapporter l'existence de sites pharmaceutiques illégaux vient d'ajouter 1 000 nouvelles fausses pharmacies à sa liste. Cette inscription atteste de la présence croissante de sites pharmaceutiques illégaux sur internet. Cette augmentation est aussi confirmée par la fermeture en Espagne de 350 sites pharmaceutiques sur l'année 2014, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente.

* Source : enquête Harris Interactive, février 2015.



MIEUX COMPRENDRE LA CONTREFAÇON

Un médicament, c'est quoi ?

- Le médicament sert à **guérir**, à **identifier** ou à **prévenir** une maladie.
- Grâce à son **principe actif**, le médicament permet de **corriger** ou de **modifier** les fonctions organiques.
- Le médicament est composé d'un ou plusieurs principes actifs.
- Un médicament n'est donc **pas un produit comme les autres** : son action et sa fabrication sont **contrôlés avec soin** et il ne peut être vendu sans autorisation.
- Pour les animaux, on parle de "**médicaments vétérinaires**".

Et le faux médicament alors, késako ?

1

Une illusion

Un faux médicament, c'est un produit qui a l'**apparence d'un médicament**, mais qui n'en est pas un. Il peut contenir les bons ingrédients (mais en quantité insuffisante ou excessive) ou les mauvais ingrédients.

2

Une escroquerie

Le faux médicament est fabriqué par des trafiquants pour tromper le malade en lui faisant croire qu'il le soigne. **C'est un leurre.**

3

Un danger

Le faux médicament est au mieux inefficace (pas de principe actif) et au pire mortel (contient un produit toxique). Mais, parce qu'il ne soigne jamais convenablement et parce qu'il est fabriqué dans la clandestinité sans aucun contrôle sanitaire, **le faux médicament est toujours dangereux.**



LE FAUX MÉDICAMENT EST AUSSI PARFOIS APPELÉ :

Médicament contrefait
Contrefaçon de médicament
Médicament falsifié



Pourquoi il existe des faux médicaments ?

Parce qu'il s'agit d'un trafic très rentable. Pour 1 \$ investi dans les faux médicaments, les spécialistes estiment qu'un criminel peut gagner 200 à 450 \$. De plus, s'il se fait prendre, le trafiquant risque une peine beaucoup moins lourde que s'il avait commis d'autres crimes (trafic de drogue ou fausse monnaie).



Attention, le faux médicament ce n'est pas un médicament générique, ni un placebo

Un **médicament générique** est une copie autorisée d'un médicament original. Cette copie est légale quand le brevet qui protège l'original tombe dans le domaine public. Réglementés, les génériques ne posent donc aucun problème en termes de santé publique. Mais il arrive parfois qu'ils soient aussi contrefaits.

Un **placebo** est un médicament « neutre », c'est à dire sans principe actif. Le placebo est utilisé lors d'essais cliniques comme médicament de comparaison pour vérifier l'efficacité réelle du médicament testé.



IDÉE REÇUE N° 1

« La contrefaçon, ce n'est pas méchant, ni dangereux »

La contrefaçon est l'action de reproduire une œuvre sans l'accord de son inventeur. Le but du contrefacteur est de faire du profit en créant une confusion entre le produit original et l'imitation qu'il vend. Or, s'approprier quelque chose qui appartient à quelqu'un d'autre pour s'enrichir, cela correspond à la définition même du vol. Mais, dans le cas du médicament, le trafiquant se rend aussi et surtout coupable de jouer avec la santé de la personne qu'il escroque. Il lui vole son argent (puisque le patient n'est jamais complice), mais surtout il risque de l'empoisonner et l'empêche de se soigner efficacement. Si le patient souffre d'une maladie grave, c'est véritablement criminel !



UN PROBLÈME PLANÉTAIRE

C'EST DIT !

« L'économie criminelle des faux médicaments me révolte [...] parce qu'elle s'insinue partout, sur les marchés des rues, comme sur Internet, et qu'elle grossit au point que ses revenus dépassent ceux du trafic de la drogue ».

Jacques Chirac, Appel de Cotonou, 12 octobre 2009.

Ce que l'on sait aujourd'hui sur le trafic mondial de faux médicaments

Le trafic de faux médicaments existe et se développe

• Un trafic de première importance

Les faux médicaments seraient le plus important trafic du monde devant la prostitution et la marijuana.⁽¹⁾

• Tous les médicaments sont contrefaits

Aujourd'hui, aucune catégorie de médicaments n'est épargnée : sirops contre la toux, paracétamol ou antibiotiques, mais aussi vaccins et produits de chimiothérapie. Même les médicaments vétérinaires sont concernés.

• Tous les pays sont touchés

Si le trafic est plus ou moins important d'un pays à l'autre, aucune population n'échappe au fléau. L'intensité du trafic est telle que le faux médicament constitue sans doute le problème n°1 de santé publique en Afrique et en Asie.

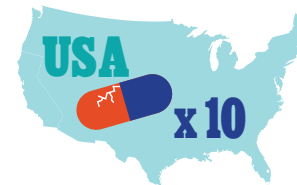
• Une vigilance sans faille est nécessaire

Dès qu'un pays relâche son effort, il se retrouve surexposé au trafic de faux médicaments. Chez les fabricants, les grossistes, dans les pharmacies ou les hôpitaux, la lutte doit être menée sur tous les fronts. Par les responsables politiques, le personnel médical, mais aussi par les patients eux-mêmes.

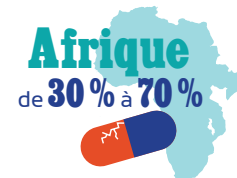
⁽¹⁾ World Economic Forum - 2011



1 médicament sur **10** vendus dans le monde est probablement un faux.⁽²⁾



Aux USA, en 5 ans, la contrefaçon de médicaments a presque été multipliée par **10**.⁽³⁾



En Afrique, les taux de faux médicaments varient entre **30 %** et **70 %** selon les pays.⁽⁴⁾

⁽²⁾ FDA - 2005 — ⁽³⁾ LEEM - 2010 — ⁽⁴⁾ OMS

IDÉE REÇUE N° 2

« Les faux médicaments, c'est un problème uniquement pour les pays pauvres ! »

Pas seulement. Les trafiquants de faux médicaments exploitent toutes les failles de sécurité : moins la fabrication et la distribution des médicaments sont contrôlées, plus les faux médicaments prolifèrent.

En revanche, lorsque les policiers et les douaniers ont les moyens de travailler et que les peines pour les trafiquants sont à la hauteur des enjeux, la menace est moins forte. Certains pays « pauvres » ont compris cela et luttent avec acharnement et efficacité. D'autres pays « riches » ne l'ont pas compris et sont exposés au trafic.

Mais partout, à voir le nombre de saisies, le trafic de faux médicaments s'accroît à un rythme très inquiétant. En Europe et aux USA comme ailleurs.





ET EN FRANCE ?

Un pays bien armé pour lutter

La France n'est pas à l'abri du fléau des faux médicaments. Heureusement, pour mener son combat, elle dispose de nombreux atouts :

· Un contrôle rigoureux

Suivi de la qualité, réglementation très stricte, autorités de contrôle, pharmaciens formés à la pharmacovigilance, réseaux de distribution fiabilisés : de la conception à la distribution en passant par la fabrication du médicament, la France bénéficie d'un niveau de sécurité exemplaire reconnu de tous.

· Un système de santé fiable

Grâce à la Sécurité Sociale, un très grand nombre de médicaments délivrés sur ordonnance sont aujourd'hui remboursés. Les Français ont donc très peu d'intérêt à aller acheter des médicaments à bas prix en dehors des pharmacies et sur des sites internet suspects.

Un pays de transit

Pays maritime doté de nombreux ports importants, la France est au carrefour de l'Europe un pays de transit pour toutes les marchandises venant d'Asie notamment. Les faux médicaments n'y font pas exception. Les douaniers français ont fort à faire.

En 2013, 1,2 million de médicaments de contrefaçon ont été interceptés dans

un chargement de thé en provenance de Chine.

En 2014, c'est 2,4 millions de faux médicaments qui ont été découverts toujours au Havre.

Ces deux saisies « record » sont en France des exceptions mais elles existent.

Le parcours d'un médicament



Étape 1
RECHERCHE
& DÉVELOPPEMENT



Étape 2
CONTRÔLE & TESTS



Étape 3
CERTIFICATION
& MISE SUR LE MARCHÉ
(AMM)



Étape 4
FABRICATION
& DISTRIBUTION



Étape 5
PRESCRIPTION



Être vigilant !

La meilleure arme contre le faux médicament est encore l'information ! Grâce à elle, vous **connaissez le danger**, vous **exercez votre vigilance** et vous **respectez les règles de prudence**.

En France, le faux médicament ne passera pas !



L'Europe face à un défi

Aujourd'hui, un quart des colis postaux interceptés par les douaniers européens contiennent des faux médicaments ! C'est dire si le trafic est important en Europe aussi, malgré les précautions.

Évolution des saisies des douanes européennes

Le nombre de saisies de faux médicaments sur le sol européen évolue de façon inquiétante.



560 598
en 2005

3 690 876
en 2013*

En 2011, ce chiffre dépasse les 27 millions de faux médicaments interceptés. En huit ans, de 2005 à 2013, les saisies ont été multipliées par 6.

* Rapport 2013 des douanes de l'Union Européenne.

IDÉE REÇUE N° 3

« En France, côté faux médicaments, on ne risque rien ! »

Certes, en France, les incidents liés aux faux médicaments sont moins nombreux que dans beaucoup d'autres pays. Doit-on en déduire que le risque n'existe pas ? À l'évidence, non.

La menace est réelle : **2,4 millions de médicaments de contrefaçon ont été interceptés par les douaniers français en 2014 au Havre.**

De plus, depuis décembre 2012, la donne a changé : la vente de médicaments sur internet est autorisée en France pour les médicaments vendus sans ordonnance. Or, on sait qu'internet constitue pour les criminels un moyen de vendre à très grande échelle leur contrefaçon. Si des garde-fous existent, les trafiquants s'adaptent très vite et leur principe est de tirer profit de toutes les faiblesses d'un système.

La vigilance est donc de rigueur. En France aussi.



SI J'ACHÈTE SUR INTERNET ?

En France, vous pouvez maintenant acheter vos médicaments sans ordonnance sur internet. Mais attention, il vous faut redoubler de vigilance : 94 % des pharmacies actives sur internet ne sont pas légales⁽⁵⁾ ! Voici donc nos conseils si vous choisissez d'acheter vos médicaments sur internet.



RÈGLE N°1

Achetez toujours sur des sites français autorisés

En France, la vente de médicaments en ligne, est très sécurisée. Trois mesures principales :

- seul un **pharmacien diplômé** peut commercialiser des médicaments en ligne ;
- un site doit renvoyer à une officine qui a pignon sur rue et, avant d'ouvrir, une e-pharmacie doit d'abord avoir reçu une **autorisation** ;
- ne prenez aucun risque : avant d'acheter, consultez la **liste officielle des pharmacies légales** !

RÈGLE N°2

Méfiez-vous des prix trop attractifs et des formules magiques

Un médicament peut être certes moins cher en ligne, mais il possède aussi un coût minimum. Cette différence de prix ne peut donc pas être excessive. Un écart de **prix, supérieur à 30 % doit vous mettre la puce à l'oreille**. Comme pour le reste de vos achats en ligne, faites preuve de bon sens.

De la même façon, **un médicament n'est pas un produit miracle** : une publicité trop alléchante cache souvent un faux médicament.

RÈGLE N°3

Régalez toujours votre achat par un moyen de paiement sécurisé

Les trafiquants de faux médicaments n'ont pas de limite pour vous escroquer. En plus de vous vendre des produits dangereux, ils n'hésitent pas à pirater vos moyens de paiement. Deux précautions :

- Exigez des moyens de **paiement entièrement sécurisés**.
- Au moment de payer, vérifiez que l'adresse du site commence bien par « **https** » ou contient un **cadenas**.

RÈGLE N°4

À réception, observez l'emballage de votre médicament et sa provenance

Lorsque vous avez reçu votre médicament, continuez d'être attentif.

- Vérifiez que votre colis **vient bien de France** grâce au timbre ou au cachet de la poste.
- **Inspectez l'emballage** : Est-ce bien le même conditionnement que celui de votre pharmacie ? Est-il intact et hermétiquement fermé ?
- **Ouvrez-le** : La notice à l'intérieur est-elle bien en français ?

Liste officielle des pharmacies légales en France

Vérifiez si la pharmacie en ligne que vous consultez est légale et autorisée en France en vérifiant la liste publiée par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

www.ordre.pharmacien.fr/ecommerce/search.

Si le site n'y figure pas, passez votre chemin !
Votre santé vaut bien quelques secondes, non ?



⁽⁵⁾ Legitscript

IDÉE REÇUE N° 4

« Un site frauduleux, ça se repère tout de suite »

Malheureusement, non. C'est loin d'être évident. Comme les faux médicaments ressemblent aux vrais, une fausse pharmacie ne se distingue pas au premier coup d'œil. Les faussaires font maintenant des sites visuellement très « pro ».

Voici donc les précautions à prendre :

- **Appliquez scrupuleusement la règle 1** en consultant la liste des sites autorisés.
- **Assurez-vous que les nom et prénom du pharmacien, les coordonnées de l'officine, son numéro de licence** figurent clairement sur le site.
- Vérifiez aussi le nom et l'adresse de **l'agence régionale de santé** dont dépend la pharmacie.
- Enfin, **mettez régulièrement à jour votre navigateur** : il peut vous permettre de déceler automatiquement des sites crapuleux.



LES MÉDICAMENTS EN VOYAGE

Nos 5 conseils sérénité - sécurité

Vous séjournez à l'étranger et vous souffrez d'une maladie chronique ? Vous voulez optimiser votre trousse de premiers secours ? Premier principe : Quelle que soit votre destination, évitez tout achat de médicaments à l'étranger ! Anticipez et prenez vos précautions. Voici cinq conseils.



Pour votre sécurité, évitez tout achat de médicaments à l'étranger.

CONSEIL N°1

Vérifiez les contraintes liées au transport de vos médicaments

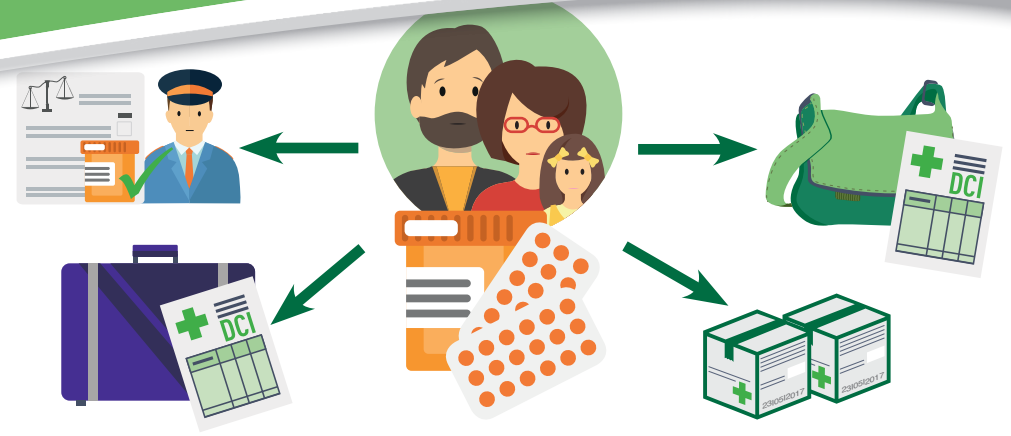
En matière de transport de médicaments, chaque pays fixe ses propres règles. Le plus souvent, une **ordonnance en cours de validité** suffira pour justifier de la présence de médicaments dans vos bagages, mais pas toujours. Pour éviter les mauvaises surprises, consultez le **site officiel des douanes** de votre pays de destination sans oublier ceux dans lesquels vous faites escale. Consultez aussi le site officiel de votre **compagnie aérienne**.

CONSEIL N°2

Prenez assez de médicaments pour tout votre séjour

Si vous suivez un traitement, prenez assez de médicaments pour toute la durée de votre séjour en prévoyant même un peu plus de médicaments que nécessaire en cas d'aléas. Si vous partez **plus d'un mois, des démarches sont à effectuer** auprès de votre caisse d'Assurance Maladie dans les 8 jours avant la date de votre départ.

Renseignez-vous sur le site www.ameli.fr.



CONSEIL N°3

Partez avec une ordonnance « DCI » en 2 exemplaires et gardez vos médicaments dans leur boîte

Le nom d'un médicament peut varier d'un pays à l'autre. Demandez à votre médecin une ordonnance en **Dénomination commune internationale (DCI)** qui désigne la substance active de chaque médicament. Gardez-en **un exemplaire toujours sur vous**, une copie dans un bagage et / ou **une version numérique téléchargeable sur le Cloud**. Gardez aussi tous vos médicaments dans leur **emballage d'origine** pour éviter toute ambiguïté lors de votre passage en douane.

CONSEIL N°4

Gardez une partie de vos médicaments en cabine

Même si vous pensez ne pas en avoir besoin pendant le vol, conservez **une partie de vos médicaments dans votre bagage à main**. Ainsi en cas de perte ou de retard de votre valise, vous disposerez de votre traitement le temps que le problème soit résolu.

CONSEIL N°5

Conservez vos médicaments dans un endroit approprié

La plupart des médicaments se conservent à température ambiante, sans précaution particulière. Si vous avez le choix, **préférez les formes de médicaments les moins sensibles** aux variations de température et d'humidité : comprimés, gélules ou ampoules. Attention aussi aux vols : vos médicaments peuvent aussi avoir une valeur marchande importante.

IDÉE REÇUE N° 5

« Si j'ai une ordonnance, j'ai le droit de voyager partout avec tous les médicaments autorisés en France »

Et, non, malheureusement. Une ordonnance, rédigée en DCI (*voir conseil n°3*) et de préférence en anglais est nécessaire, mais parfois pas suffisante. Les médicaments vendus en France peuvent être considérés comme illégaux à l'étranger. Ils peuvent aussi être soumis à autorisation (parfois longues à obtenir) ou encore interdits à l'importation, mais disponibles à l'achat dans une officine sur place. Soyez d'autant plus vigilants si votre traitement contient des **molécules « sensibles »** comme des antalgiques puissants ou des psychotropes par exemple. Le **carnet de vaccinations** peut également être demandé à l'entrée ou la sortie de certains pays.



EN CAS DE DOUTE, QUE FAIRE ?

Comment reconnaître un faux médicament ?

Les faux médicaments sont parfois si proches de l'original qu'il est nécessaire de procéder à une analyse chimique pour les démasquer. Heureusement, ils se trahissent aussi parfois à de petits détails ou grâce aux dispositifs créés par les vrais fabricants pour empêcher leurs produits d'être copiés ou remplacés dans leurs emballages.

Un e-learning et une animation vous donneront quelques conseils pour distinguer le vrai médicament du faux.



Abstenez-vous au moindre doute...

POUR EN SAVOIR PLUS

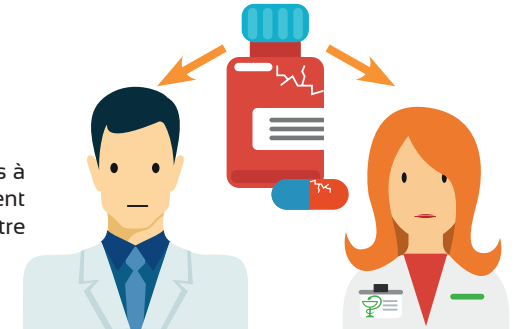


Vous avez un doute ?

Si vous avez acquis la conviction que vous êtes en présence d'un faux médicament ou même si celui-ci vous paraît juste suspect, abstenez-vous de le consommer... et signalez-le !

Apportez la boîte de médicaments à votre pharmacien ou à votre médecin

Plus simplement ou si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez apporter ce médicament suspect dans n'importe quel officine ou à votre médecin qui saura la conduite à tenir.



Sites internet et numéros d'urgence

Pour faire face à la prolifération des faux médicaments, les autorités de santé françaises et les laboratoires pharmaceutiques ont mis en place des sites internet ou des numéros de téléphone pour procéder à de tels signalements.

Sites à consulter

- Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé
- Conseil de l'Ordre National des Pharmaciens
- Ministère de la Santé
- Ministère des Affaires étrangères

Retrouvez tous les liens utiles sur www.le-faux-medicament-resako.com



Numéros d'urgence

Numéro d'appel d'urgence européen	112
SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114



LE FAUX MÉDICAMENT, KÉSAKO ?



Retrouvez
notre QUIZ SANTÉ sur
www.le-faux-medicament-kesako.com